

REGLEMENT INTERIEUR

Article 6 - Désignation et composition des Commissions Départementales

[...]

Suppression totale des dispositions de l'alinéa 4 pour leur remplacement

[...]

[...]

4) Ces Commissions sont les suivantes :

Direction de la Gestion départementale et de soutien aux clubs

- Commission d'Accompagnement des Clubs (C.D.A.C.)
- Commission de Valorisation des Bénévoles (C.D.V.A.)
- Commission de Promotion de l'Arbitrage (C.D.P.A.)
- Commission Evènementielle et Partenariat (C.D.E.P.)
- Commission des Finances (C.D.F.)
- Commission de Gestion Administrative et des Ressources Humaines (C.D.G.A.R.H)
- Commission des Terrains et Infrastructures (C.D.T.I.)
- Commission de Valorisation des Actions Educatives (C.D.V.A.C.)

Direction Juridique

- Commission d'Appel (C.D.Appel)
- Commission des Litiges et Discipline (C.D.L.D.)
- Commission des Statuts et Règlements (C.D.S.R.)
- Commission du Statut de l'Arbitrage (C.D.S.A.)
- Commission du Statut des Educateurs (C.D.S.E.)
- Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.D.S.O.E.)
- Commission de l'Ethique (C.D.E.)

Direction Sportive

- Commission de Gestion des Compétitions (C.D.G.C.)
- Commission d'Arbitrage (C.D.A.)
- Commission des Délégués (C.D.D.)
- Commission des Feuilles de Match Informatisée (C.D.F.M.I.)
- Commission Médicale (C.D.M.)

[...]

Article 8 - Compétence des Commissions

Suppression totale des dispositions de l'article pour leur remplacement

Direction de la Gestion départementale et du soutien aux clubs

1) Commission d'Accompagnement des Clubs (C.D.A.C.)

La C.D.A.C. participe à la structurations des clubs, la formation de leurs dirigeants et les accompagne dans la constitution et la finalisation de leurs dossiers (subventions, aides diverses...)

2) Commission de Valorisation des Bénévoles (C.D.V.A.)

La C.D.V.A. met en valeur et récompense les bénévoles qui, au sein des clubs et du district, font progresser les valeurs du football.

3) Commission de Promotion de l'Arbitrage (C.D.P.A.)

La C.D.P.A. en collaboration avec la C.D.A., assure la détection et le recrutement des arbitres.

4) Commission Evènementielle et Partenariat (C.D.E.P.)

La C.D.E.P. assure la promotion des compétitions gérées par le D.A.F. Elle cherche des partenariats. Elle gère la communication officielle du District à travers tous les supports (Journaux, Facebook, Internet...)

5) Commission des Finances (C.D.F.)

La C.D.F assure la préparation et le suivi des dossiers financiers du D.A.F..

6) Commission de Gestion Administrative et des Ressources Humaines (C.D.G.A.R.H)

La C.D.R.H a en charge les ressources humaines au sein du District.

7) Commission des Terrains et Infrastructures (C.D.T.I.)

La C.D.T.I. assure le contrôle des terrains et infrastructures. Elle apporte son soutien aux clubs dans le cadre de création ou rénovation de celle-ci.

8) Commission de Valorisation des Actions Educatives (C.D.V.A.C.)

La C.D.V.A.C. promeut les actions éducatives des clubs et met en place des actions visant à intégrer le District dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Direction Juridique

9) Commission d'Appel (C.D.Appel)

La C.D. Appel examine les appels des décisions rendues, en premier ressort, par les Commissions Départementales du D.A.F. sauf texte particulier.

10) Commission des Litiges et Discipline (C.D.L.D.)

a) La C.D.L.D. juge les contestations visant la qualification et la participation des joueurs.

b) La C.D.L.D. est compétente pour juger, en premier ressort, pour ce qui concerne les compétitions départementales et interdistricts :

- des faits relevant de la police des terrains et des cas d'indiscipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters, spectateurs ou toute autre personne accomplissant une mission au sein d'un club ou d'une instance départementale quelle qu'elle soit,
- des violations à la morale sportive et des manquements graves portant atteinte à l'honneur, à l'image, à la réputation ou à la considération du football, de la Fédération, de ses Ligues ou Districts ou d'un de leurs dirigeants, imputables à toute personne assujettie au droit de juridiction du D.A.F.

11) Commission des Statuts et Règlements (C.D.S.R.)

La C.D.S.R. élabore les statuts et règlements du D.A.F. avant présentation au Comité Directeur et à l'Assemblée Générale des clubs. Elle les propose à l'homologation de la L.F.O.

La C.D.S.R. gère le non-respect aux règlements dont le domaine d'expertise ne relève pas d'une autre commission départementale.

12) Commission du Statut de l'Arbitrage (C.D.S.A.)

La C.D.S.E fait appliquer les dispositions prévues par le statut de l'Arbitrage.

13) Commission du Statut des Educateurs (C.D.S.E.)

La C.D.S.E fait appliquer les dispositions prévues par le statut des éducateurs.

14) Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.D.S.O.E.)

La C.D.S.O.E. veille au respect des dispositions prévues par les Statuts relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

15) Commission de l'Éthique (C.D.E.)

La C.D.E. veille à l'application de la charte de l'Éthique et Déontologie du Football ainsi qu'au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts qu'elle définit. Elle saisit le cas échéant les organes disciplinaires compétents.

Direction Sportive

16) Commission de Gestion des Compétitions (C.D.G.C.)

La C.D.G.C. est chargée de l'organisation, de l'administration et de la gestion des compétitions départementales seniors, féminines, jeunes et de football diversifié en conformité avec le règlement particulier de chaque épreuve.

17) Commission d'Arbitrage (C.D.A.)

La C.D.A. a pour mission :

- D'élaborer la politique de recrutement, de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le représentant élu des arbitres au sein du Comité Directeur.
- D'assurer les désignations et les contrôles.
- De veiller à l'application des lois du jeu.
- De juger les réclamations relatives à l'application des lois du jeu en premier ressort pour ce qui concerne les compétitions départementales.

18) Commission des Délégués (C.D.D.)

La C.D.D. assure la nomination, la formation et la désignation des délégués en concertation avec la C.D.G.C., les commissions disciplinaires ou à la demande du Bureau.

19) Commission des Feuilles de Match Informatisée (C.D.F.M.I.)

La C.D.F.M.I. apporte son soutien aux clubs dans l'usage des feuilles de match informatisées.

20) Commission Médicale (C.D.M.)

La C.D.M. assiste le Comité Directeur dans l'application des dispositions légales relatives à la surveillance médicale et participe aux opérations de prévention et de lutte contre le dopage.

Annexe 5

Art. 17.1 – Demande hors délai	
Demande hors délai.....	50,00 €
Art. 18.2 - Report de match	
Demande de report de match hors délai (si accordé)	30,00 €
Art. 18.3 - Jour ou horaire d'une rencontre officielle	
Modification sans autorisation	30,00 €
Art. 17.1 – Demande hors délai	
Demande hors délai acceptée	30,00 €
Art. 18.1 - Report de match	
Report de match hors délai sans autorisation	50,00 €
Art. 18.2 - Jour ou horaire d'une rencontre officielle	
Modification sans autorisation	50,00 €